Image not found or type unknown

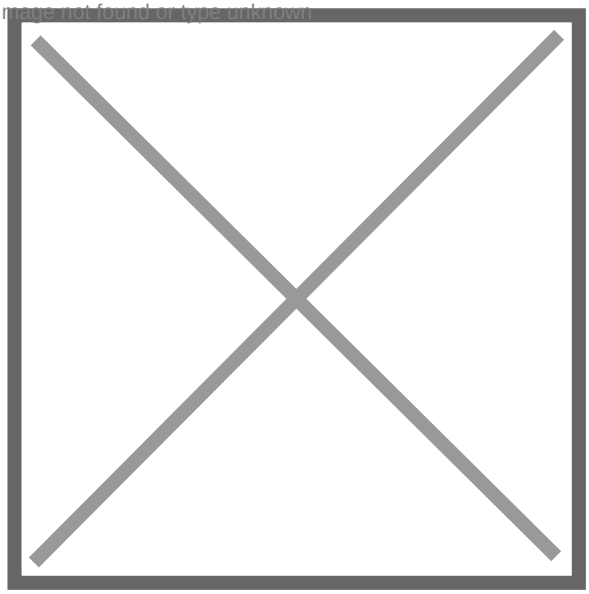

Litige avec bailleur pour remise de caution

Par **blinker83666**, le **27/10/2010** à **10:37**

Bonjour,

J'ai été locataire d'un studio meublé dans une résidence en copropriété loué directement à un particulier.

Je suis actuellement en litige avec le bailleur au sujet de la restitution de ma caution.

Certains problèmes ont été remonté lors de la remise des clés le 15 octobre 2010 mais aucun état des lieux de sortie écrit n'a été effectué et signé. Je n'ai malheureusement pas non plus de preuve de restitution des clés.
J'ai souhaité dans un premier temps m'arranger à l'amiable pour les quelques problèmes vus pendant la remise des clés, mais le bailleur n'est pas vraiment disposé à y mettre du sien et la communication est très mauvaise.

De plus, depuis la remise des clés, le bailleur trouve de nouveaux problèmes imaginaires dans le studio.

Il faut savoir qu'il y a d'autres points sombres, le bailleur ne m'a jamais fourni de quittances ni de justificatifs de charges.

N'ayant plus la patience d'un arrangement à l'amiable je souhaite savoir quelles sont les actions à entreprendre pour être sur de récupérer ma caution sachant qu'il manque les pièces explicités ci-dessus.

Merci pour votre aide.

Par **aliren27**, le **29/10/2010** à **05:06**

Bonjour,

votre loyer etait il charges comprises (forfait) ou versiez vous des provisions ?

cordialement

Par **blinker83666**, le **29/10/2010** à **17:27**

Bonjour,

Les charges étaient comprises dans le loyer. Cela change-t-il quelque chose?

Cordialement,

Par **mimi493**, le **29/10/2010** à **18:09**

Il n'a donc pas à justifier les charges.

Vous devez exiger les quittances de loyer
En l'absence d'état des lieux de sortie, vous êtes réputé avoir rendu le logement en bon état.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés